

# 3 Développer une politique volontariste de formation de l'administration au monde associatif

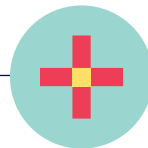
CONSTAT...



Les associations sont des acteurs économiques de poids dans notre pays : près de 10% de l'emploi privé, jusqu'à plus de 15% sur certains territoires, des acteurs indispensables dans le champ du sport, de la culture, de l'action sociale, de l'action éducative...



Pourtant, les spécificités et le fonctionnement du modèle économique à but non lucratif qui est celui des associations sont peu enseignés et mal connus de l'administration : il n'est pas celui du service public ni celui des entreprises privées lucratives.



> **Les réponses de soutien apportées dans le cadre de la crise Covid illustrent cette méconnaissance :** « La mise en œuvre de mesures de soutien aux associations pour faire face à la crise de la Covid 19 a été laborieuse. Ce n'est qu'en mai 2020 qu'une adaptation de certains dispositifs d'aide à leur situation particulière est intervenue [...]. En fin de compte, aucun des dispositifs mis en place n'a été mobilisé par plus de la moitié des associations concernées, les résultats étant particulièrement bas s'agissant du fonds de solidarité ». Rapport de la Cour des Comptes du 10 mars 2021, sur la politique d'accompagnement de la vie associative par l'État.

> **Les associations portent une économie de proximité et d'innovation** qui apporte des réponses aux défis de la transition écologique et solidaire : une économie non financiarisée, qui répond aux besoins plutôt que de les créer, et repose sur la participation des citoyens à un projet collectif.

> **Les agents de la fonction publique, au niveau de l'État comme des collectivités territoriales sont des interlocuteurs essentiels des associations,** que ce soit sur des questions de financement ou de construction des politiques publiques.

**Au regard de ce que représente la vie associative en France, en termes de mobilisation citoyenne comme d'activité économique, il est indispensable que les spécificités associatives soient mieux intégrées par les acteurs publics.**



## Mettre en œuvre une politique volontariste d'ampleur pour former et sensibiliser les agents de la fonction publique aux spécificités du modèle associatif

### NOTRE PROPOSITION...

- **Modèle économique non lucratif** et notamment ses spécificités comptables, possibilité de dégager des excédents, cadre d'exercice fiscal.
  - **Conditions régissant les relations avec les pouvoirs publics**, en particulier au regard du cadre européen (reconnaissance de la subvention, possibilité de définition de services économiques et sociaux d'intérêt général).
  - **Modes d'organisation** : principe de gestion désintéressée, modalités de gouvernance, modes de fonctionnement et d'organisation des réseaux associatifs...
- > **Ces formations doivent faire partie :**
- **Des modules de la formation initiale** (statutaire) de la fonction publique d'Etat, notamment dans le cadre du nouvel Institut national de Service Public, et de la fonction publique territoriale (INET).
  - **Des catalogues de formation continue** proposés aux agents de la fonction publique.

